



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 octobre 2020

Lutte contre les violences intrafamiliales durant le confinement : rappel du dispositif « alerte pharmacie »

Dans l'optique d'enrayer la propagation du virus de la Covid-19, le Président de la République a décidé hier de renouveler le confinement mis en place au printemps afin de réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020 minimum. Dans ce contexte, les dispositifs destinés à protéger les victimes de violences intrafamiliales demeurent actifs et opérationnels. Parmi eux, le dispositif « alerte pharmacie » permet aux victimes de violences intrafamiliales ou témoins de ces victimes de se signaler auprès de leur pharmacien afin qu'il prenne attache avec les forces de l'ordre.

À compter du 27 mars 2020 et conjointement avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, le Gouvernement a mis en place, durant la première période de confinement, le dispositif « alerte-pharmacie » visant à permettre aux victimes de violences intrafamiliales de pouvoir se signaler auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre. Pérennisé à la sortie du confinement, ce dispositif est activé auprès des 22 000 officines en France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer.

Chaque victime ou chaque proche de victime (familles, amis, voisins, collègues, etc.) peuvent dès lors alerter un pharmacien à tout moment. Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne du ministère de l'Intérieur d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies. Pour rappel, l'attestation de déplacement mise en place durant le confinement n'est pas nécessaire en cas de danger immédiat.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, déclare : « Alors que la reprise de la situation épidémique nous conduit à de nouvelles mesures de confinement sur l'ensemble du territoire national, nous devons rester vigilants quant à leurs effets sur les violences intrafamiliales. Permettre à toute personne, qu'elle soit victime ou témoin de ces violences, d'être en mesure de les signaler et d'être protégés le cas échéant est essentiel dans cette période exceptionnelle. Aussi je souhaite remercier l'ensemble des pharmaciens et leur ordre pour leur mobilisation dans ce combat. »

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « Dans le contexte sanitaire inédit que nous traversons et face à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple dont le confinement constitue un facteur aggravant, le Gouvernement demeure pleinement mobilisé. En plus de l'ensemble des dispositifs d'alerte et de secours qui sont opérationnels, le dispositif « alerte-pharmacie » mis en place avec l'Ordre des pharmaciens est un précieux moyen supplémentaire pour se signaler discrètement et donner l'alerte en cas d'urgence. La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité de chaque instant et je remercie les pharmaciennes et les pharmaciens pour leur engagement à nos côtés afin d'éradiquer ce fléau ».



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, déclare : « Les forces de l'ordre sont en première ligne pour protéger les femmes et les enfants victimes de violences et confinés avec leurs bourreaux. Dès le confinement du mois mars, le ministère de l'Intérieur et le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens ont souhaité lancer conjointement un dispositif d'alerte dans les pharmacies pour permettre aux victimes de violences intrafamiliales de se signaler dans les officines. Le dispositif fonctionne, et je remercie l'ensemble des pharmaciens comme les forces de l'ordre, mobilisés au quotidien pour sauver des vies. »

Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, déclare : « En cette période où le recours à une aide extérieure en urgence est parfois le seul moyen de donner l'alerte en cas de violences intrafamiliales, le dispositif « alerte pharmacie » peut bénéficier à n'importe quel témoin ou victime dans le besoin, enfant comme adulte.

Rappel des dispositifs d'alerte et de secours :

En cas d'urgence et de danger immédiat :

- Appeler le 17
- Utiliser le 114 par SMS

Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences :

➡ Le portail de signalement des violences sexuelles ou sexistes fonctionne 24/24 et 7/7, il permet d'entrer en relation par tchat avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé, depuis un mobile ou un ordinateur, de façon tout à fait anonyme, aux adresses suivantes : www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ; ou depuis le site service-public.fr.

➡ Il existe des associations nationales ou locales pouvant prendre en charge les personnes concernées. Elles sont référencées sur le site www.stop-violences-femmes.gouv.fr ;

➡ Le numéro d'appel 3919 violences femmes info est un numéro gratuit d'écoute et d'information anonyme (ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h pendant la période du confinement). Ce numéro n'est pas repérable sur les factures et les téléphones. Ce numéro pourrait utilement être repris sur les écrans vidéos ou sur les tickets de caisse

➡ Le numéro d'appel 119 « Allo enfance maltraitée » est un numéro gratuit d'écoute au service de l'enfance en danger. Ce numéro n'est également pas repérable sur les factures de téléphone

➡ Par SMS en recourant au 114. Les victimes de violences intrafamiliales peuvent, pendant la période de confinement, appeler les urgences par un mode de communication silencieux en recourant au 114, numéro d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

Contacts presse

Ministère des Solidarités et de la Santé
Tél : 01 40 56 50 49
Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances
Tél : 01 42 75 62 75
Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

Ministère délégué à l'Intérieur
Tél. : 01 40 07 21 74
Mél : sec.pressecabmindel@interieur.gouv.fr



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat d'état chargé de l'enfance et des familles

Tél. : 06 27 89 10 91

Mél : sec.presse.enfance@sante.gouv.fr